

Réunion publique - Centrale éolienne de la Craie SAS
 Mercredi 2 septembre 2026
 Salle des fêtes de Fontaine-les-Sèches (21)
 (La réunion débute à 17 heures.)

1. Accueil et introduction par la commission d'enquête

Mme MARCHAND-HERPREUX.- Nous allons commencer notre réunion publique. Avant tout, je voulais vous signaler que, comme c'est noté sur les portes, la réunion sera enregistrée. C'est conforme à la loi, à la fois pour que les gens puissent retrouver cet échange sur internet – puisque c'est une voie dématérialisée –, mais aussi pour que le monsieur, ici présent, (Mme MARCHAND-HERPREUX désigne M. FOUCAULT) puisse prendre des notes et s'y référer quand il fera ce qu'on appelle le « mot à mot », le « verbatim » de tout ce qui se passera au cours de la réunion. La séance est donc commencée et, à partir maintenant, elle sera enregistrée.

Merci d'être venus. Je voulais aussi remercier M. le Maire de nous permettre de nous réunir dans cette salle des fêtes. Cet emplacement a été choisi par rapport aux villages, parce que nous avons considéré que c'était à distance équivalente de tous les villages qui sont aux alentours, aussi bien Ravière que Verdonnet. Par ailleurs, chacun d'entre nous va se présenter. Tout de suite après, j'interviendrai pour vous parler de cette nouvelle formule d'enquête publique. Ensuite, un de mes collègues interviendra pour vous parler des délais, qui ont été considérablement modifiés. Nous aurons aussi une partie où M. VUILLOT interviendra sur d'autres thèmes.

Le temps consacré à nos interventions avoisinera entre 20 et 25 minutes en tout. M. Pierre-Baptiste FOUCAULT, ici présent, fera la présentation du projet. Il aura 15 minutes pour nous présenter cela.

M. FOUCAULT.- À peu près.

Mme MARCHAND-HERPREUX.- À peu près. Ce sera ensuite une séance de questions-réponses. Vous pourrez poser toutes les questions sur le projet que vous avez envie de poser et M. FOUCAULT y répondra.

M. FOUCAULT.-... avec Zineb OUCHAHED, qui interviendra.

Mme MARCHAND-HERPREUX.- D'accord. Me concernant, je voulais vous dire qu'il y a beaucoup de différences entre l'enquête publique qui existait autrefois et l'enquête publique qui existe maintenant, concernant ce qu'on appelle – je vais utiliser une abréviation – les ICPE, c'est-à-dire les « Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ». Cela s'appelle ainsi. Auparavant, cela s'appelait de cette manière-là.

Maintenant, la loi, notamment les articles 123-19 du Code de l'environnement, appelle cela « **Participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement** », mais nous trouvons de plus en plus d'autres dénominations, comme par exemple « **Consultation publique dématérialisée ou parallélisée par voie électronique** », ou tout simplement « **Participation du public par voie électronique** ».

On change les choses, on change les noms, mais on change aussi les modes, c'est-à-dire qu'autrefois, en cas d'enquête de ce type, nous préparions l'enquête, les gens pouvaient s'exprimer pendant un mois, ensuite nous rédigeons un rapport, après avoir reçu la réponse du maître d'ouvrage aux observations des gens. Maintenant, il est donné trois mois aux gens pour se renseigner sur un projet. La seule différence, c'est que, maintenant, c'est par informatique. Nous avons absolument tenu, nous trois, à demander qu'il y ait, dans les mairies, des registres pour que les gens puissent écrire, en bon français bien de chez nous, ce qu'ils pensent des projets, pour ou contre, tout le monde a le droit de s'exprimer. Nous avons tenu aussi à ce que les gens puissent déposer une lettre dans les mairies, parce que, parfois, ils sont plus à l'aise chez eux

pour rédiger et déposer leur observation.

Nous avons demandé – mais cela a été très difficile à obtenir et nous n'avons quasiment pas pu l'avoir, sauf pour nous qui allons beaucoup travailler dessus – un dossier en papier, parce qu'il n'est pas toujours confortable pour tout le monde d'être sur des écrans, surtout quand il y a des grandes pages A3 ou beaucoup beaucoup de pages. Le dossier d'ENERTRAG fait 1 800 pages. Imaginez-vous ce que cela représente ? Comme tout est intéressant, il n'est pas facile de sélectionner. Pour l'instant, nous avons obtenu qu'il y ait des registres, la possibilité de déposer des courriers et surtout de faire des permanences. Normalement, avec la nouvelle loi, il n'y a plus de permanence. Les gens doivent exclusivement se servir des ordinateurs. Nous considérons que, si nous voulons continuer à avoir une démarche démocratique vis-à-vis des enquêtes, pour que les gens puissent dire ce qu'ils en pensent, nous devons pouvoir ainsi continuer à rencontrer les gens dans les mairies. Nous avons déjà commencé. Nous allons continuer. Nous avons essayé de nous répartir un peu partout et nous avons varié les horaires pour que tout le monde puisse y trouver son compte.

Une autre modification par rapport à autrefois est la mise à disposition d'ordinateurs portables. M. FOUCAULT a mis à disposition, en mairie de Verdonnet, un ordinateur portable pour que les gens puissent consulter le dossier en allant à la mairie. Comme nous considérons quand même que les mairies ont des heures de permanence de secrétariat assez réduites, nous avons pensé qu'il était bien de faire déposer un ordinateur à la sous-préfecture de Montbard, déjà parce que la sous-préfecture est un organisme officiel, ensuite parce que ce n'est pas très loin de Verdonnet – et les gens vont d'ailleurs faire leurs courses par là-bas – et, étant ouvert plus longtemps, il est beaucoup plus facile de pouvoir consulter l'ordinateur, d'autant plus que le personnel peut vous aider. Je l'ai déjà vécu l'année dernière : je suis arrivée à la sous-préfecture – je n'ai pas dit qui j'étais, je venais juste voir si tout fonctionnait bien – et, très gentiment, des secrétaires sont venues, en me disant : « Voulez-vous un renseignement ? Voulez-vous que nous vous aidions à utiliser ? ». Vous le verrez, si quelqu'un veut s'y rendre : ils sont très bien.

J'espère que vous les trouverez très bien, que ce ne sera pas un jour où...

Il faut savoir aussi que ces ordinateurs permettent aux gens qui n'en ont pas, mais aussi aux endroits où il y a des zones blanches... Parfois, elles ne s'appellent même pas zones blanches et sont censées être bien connectées, mais, je le vois chez moi, cela fonctionne quand ça en a envie, c'est-à-dire pas trop souvent. On attend de voir si cela s'améliorera un jour.

Il faut savoir que, avant – puisque je suis en train de vous parler de ce qui se passait avant et de ce qui se passe maintenant –, nous donnions un avis, pour n'importe quel projet. Nous disions que nous étions favorables ou défavorables et, parfois, nous pouvions y assortir des recommandations ou des réserves. Maintenant, ce n'est plus le cas. Nous devons décortiquer les observations du public, les analyser, les soumettre au maître d'ouvrage – tel a toujours été le cas – et il apporte sa réponse. Nous faisons un exercice de style pour dire, sans avoir l'air de

3

dire, ce qui a été noté, mais, en aucun cas, nous ne donnons un avis. En aucun cas ! Le préfet décide tout seul. C'est ainsi. L'autorité préfectorale prend la décision finale.

Alors, vu l'avancement de l'enquête, qui dure quand même beaucoup plus longtemps qu'avant, nous rendrons notre rapport aux alentours de Noël. Nous ne pouvons pas faire autrement, par rapport à tous les délais qui nous sont imposés. Nous en sommes là.

M. PECHINOT va intervenir et vous parler des délais à tenir. J'ai commencé, mais il va préciser les choses.

M. PECHINOT.- Pour vous préciser les choses, je ne dirai pas « dans l'ancien temps », mais « dans l'ancienne formule ». En gros, à partir du moment où nous étions nommés par le tribunal administratif – puisque nous sommes nommés par le tribunal administratif pour mener une enquête publique –, il fallait compter trois mois à trois mois et demi pour que nous rendions notre rapport. Actuellement, nous avons été nommés au mois de janvier, nous avons eu le dossier courant... Je ne sais plus, mais disons juillet et nous avons démarré l'enquête il y a 15 jours aujourd'hui, à la mairie de Verdonnet, par une permanence. Nous avons trois mois,

avec cinq permanences et une deuxième réunion publique, qui aura lieu dans les 15 derniers jours de l'enquête, c'est-à-dire entre le 11 et le 25 novembre. Derrière, nous avons, à l'époque, un mois pour rendre notre rapport après la fin de l'enquête. Aujourd'hui, paraît-il pour accélérer, on nous a donné trois semaines. Ce n'est pas très facile, dans la mesure où, dans les trois semaines, nous devons envoyer, dans les trois premiers jours, un rapport complet avec toutes vos contributions – c'est-à-dire chaque fois que vous avez dit : « je suis d'accord » ou « je ne suis pas d'accord » ou etc. – à l'entreprise. Nous avons trois jours pour le faire. Par exemple, la première que nous avons faite, qui était à Charny, au-dessus de Pouilly-en-Auxois, pour vous citer, nous avons eu 384 contributions. En trois jours, il faut quand même le torcher ! C'était le week-end avant Noël, pour vous situer aussi. Tout cela nous fait donc passer des bons week-ends. C'était pour accélérer, paraît-il. Derrière, l'entreprise a cinq jours pour nous répondre, sur l'ensemble des contributions, et nous, ensuite, avec cette semaine-là, il nous reste deux semaines pour rendre un rapport. C'est-à-dire que, en fait, au lieu de faire l'ensemble d'une enquête publique, grosso modo, entre 90 et 120 jours, aujourd'hui, il nous faut déjà 90 jours d'enquête et nous sommes nommés depuis le mois de décembre.

Évidemment, cela n'arrange pas les choses et c'est beaucoup plus compliqué pour nous. Cela ne nous empêche pas de prendre en considération tout ce que vous allez écrire. Vous êtes autorisés à l'écrire soit nominativement, soit anonymement. La seule restriction est de l'écrire en français, parce que nous avons eu des contributions qui... voilà. Comme nous ne savons pas et nous n'avons pas de traducteur sous la main, c'est le français, c'est tout.

Voilà pour vous situer un peu quelques difficultés que nous avons rencontrées, mais nous tiendrons les délais de toute façon, sans aucun problème.

Mme MARCHAND-HERPREUX.- Maintenant, M. Bernard VUILLOT va vous parler de différents autres points qui, pour vous, sont vraisemblablement les plus importants.

M. VUILLOT.- Alors, merci d'être présents. Mon intervention portera sur des erreurs rencontrées dans une publication. En l'occurrence, Le Bien public du 19 août fait mention de cette enquête et annonce certaines contre-vérités. Je m'explique. Il dit, en l'occurrence, que le législateur oblige à faire des permanences. Or, ma collègue vous l'a dit, les permanences ne sont plus obligatoires dans ce type d'enquête. Si nous avons souhaité avoir des permanences,

4

c'est parce que nous les avons demandées avec insistance au préfet, qui a accepté, et ces permanences permettront au public de pouvoir dialoguer avec le commissaire-enquêteur. Ces permanences seront également accompagnées du registre d'enquête papier, sur lequel le public pourra inscrire ses observations, ses propositions, s'il est d'accord, s'il n'est pas d'accord et dire pourquoi. Il faut être très prudent dans ce genre de lecture, parce que la Loi est quand même ce qu'elle est et nous devons la respecter. Il nous revient donc de rectifier ces imprécisions, comme je le fais devant vous.

Mme MARCHAND-HERPREUX.- Il y a une petite suite dans ce Bien public. Mon collègue va vous le lire. Il est ajouté quelque chose qui n'est pas vrai.

M. VUILLOT.- Il est dit que la procédure n'est pas uniquement dématérialisée. Or, cette procédure est entièrement dématérialisée, c'est la Loi. J'y reviendrai tout à l'heure pour vous parler des dangers du tout numérique. Cette procédure est complètement dématérialisée, c'est-à-dire qu'il n'y a plus de trace papier. Tous les documents mis à disposition le sont sur informatique. Ce sont des documents numériques. En tout état de cause, les contributions du public sont également sous forme numérique. C'est ce que nous n'avons pas souhaité, parce que nous n'avons pas voulu que la rupture soit trop forte entre les enquêtes « ancienne formule » et les nouvelles enquêtes. Ne nous leurrions pas : tôt ou tard, nous arriverons au tout numérique, sauf si la Loi devait évoluer.

Mme MARCHAND-HERPREUX.- Nous nous devions, ici, lors de cette réunion publique, de rectifier ces contre-vérités. Il n'y a pas d'obligation de permanence dans la loi, il n'y a pas d'obligation de ceci ou de cela, mais nous voulions le faire et nous l'avons fait quand même.

M. PECHINOT.- Dernière précision : après avoir rendu le rapport, le préfet a deux mois pour

donner sa réponse, favorable ou pas favorable à l'installation des éoliennes. Il a deux mois. Je vous dirai qu'il prend toute liberté avec ce texte dans la mesure où, à Charny, nous avons rendu le 9 janvier et le préfet a rendu son avis le 6 juillet. C'était pour la petite histoire.

M. VUILLOT.- Je vais reprendre. Je vais parler du tout numérique et des dangers qu'il pourrait y avoir. Nous avons décidé – la commission d'enquête – de ne pas laisser le tout numérique prendre le pas, pour plusieurs raisons. Tout le monde n'a pas un ordinateur à la maison. Tout le monde ne sait pas obligatoirement s'en servir. Cela suppose également de demander l'aide à quelqu'un pour s'en servir, mais là, l'anonymat n'est plus respecté. Ensuite, il y a quand même un certain nombre de gymnastiques intellectuelles entre les identifiants, les codes de sécurité, qu'il faut bien maîtriser, et également la protection des données personnelles.

Mme MARCHAND-HERPREUX.- Surtout avec les piratages actuels, avec ce qui se passe même en plus haut lieu. Il n'est pas non plus évident, pour des choses comme cela, de garder l'anonymat de nos contributions.

M. VUILLOT.- Statistiquement, 35 % du public ne peut pas s'exprimer par ce type de moyen. J'avais également un autre sujet à aborder, c'est le fait qu'une enquête publique n'est pas un referendum. Je m'explique. L'enquête publique a pour but de recueillir des avis positifs ou négatifs, mais ce n'est pas le nombre d'avis négatifs, par exemple, qui fera que le projet va échouer. Ce n'est pas un referendum. Les avis négatifs sont bien sûr pris en compte, analysés et intégrés au rapport. Ils doivent être justifiés. Il faut dire pourquoi on n'est pas d'accord et ce n'est pas le nombre qui va faire que le projet va échouer à cause des avis négatifs.

5

Mme MARCHAND-HERPREUX.- Dans ce cas-là, il n'y aurait plus qu'à procéder à un vote, dire : « voilà, 50 personnes en veulent, 20 n'en veulent pas, ceux qui en veulent se sont exprimés et le projet verra le jour ». Ce n'est pas du tout ainsi. Ce n'est pas ainsi que nous raisonnons, alors que nous lisons justement, dans le site consacré aux éoliennes de Laignes et Massoult, ce que mon collègue va vous lire.

M. VUILLOT.- Je vous lis ce qui est écrit sur le site : « Lors de l'enquête publique du projet de Laignes, une large majorité d'avis défavorables avaient été déposés, sans effet sur la décision finale, faute de nombre suffisant pour peser dans le bilan. Un avis ne compte vraiment que s'il est exprimé et en nombre ».

Mme MARCHAND-HERPREUX.- C'est ce qu'on voit sur le site.

M. VUILLOT.- C'est une contre-vérité manifeste. Chacun peut faire comme il veut, mais, je me répète, ce n'est pas le nombre d'avis négatifs, même s'il y en a 200 000, qui fera que le projet sera retoqué.

M. NERVET (Verdonnet).- Ils disent justement que, malgré le nombre d'avis négatifs, cela n'a pas été pris en compte et vous dites que...

M. PECHINOT.- Si, ils sont pris en compte, ils sont expliqués, etc., et derrière, le préfet, lui...

M. NERVET (Verdonnet).- Il s'assoit dessus.

M. PECHINOT.- Il a considéré qu'il y avait peut-être des avis favorables. Je ne sais pas, je ne connais pas le dossier, je vous le dis franchement.

M. NERVET (Verdonnet).- Si on parle purement en nombre, effectivement, il s'assoit dessus.

M. PECHINOT.- Cela dépend. Il ne s'assoit pas dessus. Ce n'est quand même pas... Le problème est de savoir si le projet est quelque chose d'intéressant. Nous, nous n'avons pas à juger du projet, il faut le dire. Nous devons simplement prendre les contributions de chacun et, dedans, mettre : « celui-ci considère que sa maison, etc., ou que la vue, ou que le paysage, etc. » et nous décortiquons tout cela. Derrière, le préfet fait ce qu'il veut. Il faut le savoir, il fait ce qu'il veut. La dernière – je vous parlais de Charny –, il a mis un avis défavorable. Point. Nous, nous n'avons pas mis d'avis favorable dans le dossier, puisque nous n'avons pas le droit. Nous n'avons fait que décortiquer le dossier.

M. NERVET (Verdonnet).- Je me permets juste encore un petit peu, pour bien cerner votre fonction, la synthèse...

Mme MARCHAND-HERPREUX.- Nous allons en parler, de notre fonction. Juste là, je

reviens, parce que c'est important : quand on reçoit, aussi bien dans le registre dématérialisé, en ligne, ou par courrier, etc., des avis des gens, il est beaucoup plus constructif, en faveur ou en défaveur d'un projet, d'expliquer le pourquoi plutôt que de dire : « je suis pour, je suis pour, je suis pour » ou « je suis contre, je suis contre, je suis contre ». Nous ne sommes pas là pour comptabiliser les pour et les contre ; nous sommes là pour réfléchir et apporter, d'après ce que dit le texte de loi, les arguments de décision au préfet. Voilà ce que nous faisons. Vous posiez une bonne question et mon collègue va y répondre.

6

M. VUILLOT.- Alors, dernier volet de mon intervention, c'est le rôle du commissaire-enquêteur. Alors, le commissaire-enquêteur – nous sommes trois ici – est désigné par le tribunal administratif, en l'occurrence de Dijon, puisque nous sommes dans la Côte-d'Or. Le commissaire-enquêteur a trois rôles principaux :

- Il est garant de la consultation, donc de l'accès au public de l'information, et sous toutes ses formes ;

- Ensuite, c'est un citoyen qui n'est ni expert ni juriste. Il n'a donc pas à dire le droit ou à décortiquer un projet technique en disant : « ce n'est pas ainsi qu'on s'y prend » ;

- Ensuite le plus important est qu'il est impartial et indépendant. Il est indépendant du porteur de projet et il est indépendant des administrations. Il a donc son libre arbitre pour donner ses conclusions. Il a donc, entre autres, un lien entre le public, le maître d'ouvrage et les autorités. C'est un lien.

Mme MARCHAND-HERPREUX.- Comme disait mon collègue, nous sommes des citoyens comme les autres, mais, en revanche, nous recevons une formation très très très poussée dans le domaine environnemental et le domaine technique. Très très poussée. C'est pour cela que, lorsqu'on voit des dossiers où on nous parle des infrasons, où on nous parle des chauves-souris, machin, etc., on nous forme là-dessus et la formation est impartiale. Nous n'avons pas une formation par quelqu'un qui est en faveur de telle ou telle énergie ; nous avons une formation par la Ligue de protection des oiseaux ou par les spécialistes des chiroptères ou par les géologues, les hydrogéologues, voilà. Nous le suivons deux fois dans l'année et c'est vraiment très très poussé. C'est là-dessus que nous basons notre connaissance pour jauger d'un projet.

M. NERVET (Verdonnet).- Avez-vous la possibilité de contredire, ou pas, les études qui sont présentées ?

Mme MARCHAND-HERPREUX.- Nous essayons surtout de comparer les études qui sont faites. Par exemple, j'ai lu, il n'y a pas longtemps, l'étude qui a été faite par l'Académie de médecine, par rapport à un certain sujet, et, depuis, cela a évolué, cela a changé et nous trouvons des choses qui disent le contraire. Nous ne sommes donc pas des experts, comme le disait mon collègue, mais, en revanche, nous avons de la jugeote. C'est quand même pour cela que le tribunal administratif nous désigne. On ne peut pas se permettre d'être commissaire-enquêteur, comme ça, en disant : « tiens, je vais faire cela ». Non, derrière, il y a quand même des années de travail et nous essayons, comme nous vous le disions aussi, d'être impartiaux, parce que nous ne serons jamais choisis par le tribunal administratif si des éoliennes, des panneaux photovoltaïques ou une carrière vont se faire chez nous. Jamais. Nous sommes en devoir de le refuser et nous le refusons, mais, quand c'est ailleurs, nous nous mettons à la place des gens, nous disons : « certains en veulent » et « certains n'en veulent pas ». À nous de faire pencher les plateaux de la balance du côté où le préfet voudra bien décider. Nous essayons vraiment, vraiment, vraiment de respecter ce que chacun dit, vraiment.

Avons-nous autre chose à dire ?

M. VUILLOT.- Non, on a terminé.

Le rédacteur.- Excusez-moi, puis-je intervenir ? Quand vous intervenez, si vous souhaitez être identifié, pourriez-vous vous présenter ? Si vous ne le souhaitez pas, je mettrai : « un intervenant » ou « une intervenante ». Si vous intervenez au nom d'une association ou de

7

quelque chose, merci de le préciser, je mettrai le nom de l'association, du syndicat ou je ne sais

quoi. C'est donc entre vos mains, j'essaierai de respecter votre volonté.

Mme MARCHAND-HERPREUX.- Bon, je crois que le moment est venu de vous passer la parole, Monsieur FOUCAULT.

2. Présentation du projet par ENERTRAG

(Le document « Parc éolien de la Craie – Réunion de lancement de la consultation publique – 2 septembre 2026 » [COCR-2026-09-02_Réunion publique projet éolien de la Craie_Vfinale.pdf] est partagé.)

(Page 1)

M. FOUCAULT.- Merci beaucoup pour cette introduction, qui était très claire et je pense qu'il était vraiment nécessaire, pour la démarche, de réexpliquer un peu ce que vous faites. Même si le commissaire-enquêteur est là depuis longtemps, il y a quelques changements et je pense qu'il était très intéressant d'avoir ce petit temps-là. Donc merci.

Nous allons essayer de faire, sur 20 ou 30 minutes, l'explication du projet éolien de la Craie. Je suis Pierre-Baptiste FOUCAULT. Je suis en présence de Zineb OUCHAHED et nous allons vous parler du projet éolien de la Craie.

(Page 5)

Nous allons suivre ce sommaire-là. Nous allons commencer par ENERTRAG, nous regarderons un peu l'historique du projet. Nous regarderons les enjeux, qui sont en grande partie des études. Nous allons parler des études, mais, au final, ce qu'on appelle ainsi, ce sont les enjeux. Dans la partie des études, nous avons également mis les variantes. Je vous expliquerai pourquoi nous faisons des variantes, comment nous les faisons, quel est, disons, l'argumentaire pour arriver à la bonne solution, qui est l'implantation finale. Nous parlerons notamment, sur ce projet-là, des mesures d'accompagnement. Il y a un projet éolien, mais, en fait, un projet éolien est un projet de territoire. D'autres mesures viennent accompagner ce projet-là, que nous appelons « les mesures d'accompagnement », pour avoir vraiment un projet de territoire. Cela dépasse un projet éolien.

Je vais laisser la parole à Zineb pour la partie « ENERTRAG ».

Mme OUCHAHED.- Bonjour à toutes et à tous. Merci à la commission d'enquête pour les précisions, qui étaient très claires, et merci à vous d'être aujourd'hui présents pour le lancement de cette réunion de consultation publique du projet de la Craie.

J'ai une petite précision à ajouter. Je sais que vous avez des questions, des interrogations, etc. Nous avons prévu une heure, à la fin de la présentation, pour répondre à toutes vos questions. Nous sommes là pour ça. Je vous prie donc de ne pas interrompre la présentation et nous gagnerons du temps.

(Page 7)

8

ENERTRAG, qui sommes-nous ? Nous sommes une entreprise qui développe des projets d'énergie renouvelable. Donc, nous développons, nous installons aussi et nous exploitons des projets. Nous avons donc un service « exploitation » qui gère vraiment les parcs après leur mise en service, mais nous ne faisons pas que de l'éolien terrestre. Nous faisons aussi du solaire, du photovoltaïque, des projets photovoltaïques – agrivoltaïques si vous y connaissez un peu – et des projets de stockage – depuis un moment, nous nous y intéressons depuis quelques années – , de stockage par batterie. Nous ne faisons donc pas que de l'éolien et nous nous intéressons aussi à l'hydrogène renouvelable. Nous faisons donc tout cela et nous développons, installons et exploitons des parcs depuis plusieurs années.

(Page 8)

Un petit historique, une histoire d'ENERTRAG, pour que vous ayez un peu la vision de ce qui s'est passé dans les années d'avant. ENERTRAG a été créée en Allemagne, en 1992. Elle n'a pas été créée en France avant 1999. L'entreprise a donc à peu près 27 ans. Nous avons pu mettre en service notre premier parc éolien en 2002 et, en 2016, nous avons déjà 300 MW en France. À ce moment-là, il n'y avait que des parcs éoliens, mais, à partir de 2019, nous nous sommes intéressés au photovoltaïque, à l'hydrogène. Nous avons aussi créé ENERTRAG Service, qui

s'occupe de la maintenance et de tout ce qui est « inspection des parcs existants ». En 2024, nous avons fêté nos 25 ans et, en 2025, nous avons mis en service notre premier parc photovoltaïque. C'est quand même assez récent.

(Page 9)

Donc ce que nous faisons concrètement, c'est que nous intervenons sur toute la chaîne de valeur. Comme je vous ai dit tout à l'heure, nous ne faisons pas que du développement, nous intervenons aussi au niveau de la construction, au niveau de l'exploitation et de la maintenance, de l'inspection également – nous avons des collègues qui sont dans l'inspection – et nous nous occupons aussi du renouvellement des installations, c'est-à-dire que, à la fin de la vie d'un parc, nous pouvons aussi voir s'il est possible de faire du renouvellement, donc de renouveler le parc existant.

(Page 10)

Quelques chiffres clés, rapidement. Depuis 1999, comme je vous ai dit, nous sommes 130 collaborateurs. Nous sommes sur plusieurs agences différentes. Nous avons une agence à Neuville-sur-Oise, en banlieue parisienne. Nous sommes aussi à Dury, à Dijon, à Amiens et à Lyon. Nous avons pas mal d'agences pour pouvoir être le plus proche des territoires, parce qu'il est parfois compliqué de faire six heures de route pour aller rencontrer des exploitants ou des riverains. Aujourd'hui, nous avons 567 MW installés en France. Si vous avez envie d'avoir une idée concrète de ce que cela peut représenter, c'est 219 000 foyers alimentés en électricité.

M. FOUCAULT.- C'est la Côte-d'Or, à peu près, en nombre de foyers alimentés à l'électricité.

Mme OUCHAHED.- Oui, la Côte d'Or. Nous gérons un peu plus de 500 MW, parce que nous exploitons d'autres parcs de quelques confrères. Nous sommes donc à 657 MW en gestion d'exploitation.

(Page 11)

9

Nous collaborons, pour ce projet de la Craie, avec GE VERNOVA, un fabricant mondial d'éoliennes, qui a beaucoup d'expertise dans le domaine, qui est présent depuis plus de 30 ans, qui a plus de 30 ans d'expérience et qui a une présence internationale. Ils sont présents dans plus de 51 pays, avec plus de 59 000 éoliennes, pour l'équivalent de 120 GW de capacité. GE VERNOVA nous aide pour la fourniture des éoliennes, mais aussi pour l'assistance technique de ces dernières, lors de la construction, et après, pour le suivi des performances et la maintenance des installations sur le long terme.

M. FOUCAULT.- C'est GENERAL ELECTRIC, comme on peut aussi l'entendre. Ils ont changé un peu, ils ont fait une petite branche. C'est le turbinier, celui qui fournit les éoliennes.

M. NERVET (Verdonnet).- Où sont-elles fabriquées ? En France ?

M. FOUCAULT.- En Europe, mais pas en France. Nous n'avons plus de création d'éoliennes en France. La dernière entreprise, il y a quelques années, a capoté. Je pense que c'est le soutien public qui l'explique. Voilà, c'est le turbinier. Le turbinier, c'est celui qui apporte la turbine et le développeur, c'est celui qui va sur le terrain et qui amène le projet pour que la turbine sorte de terre.

(Page 13)

Je vais reprendre la main. L'idée est d'expliquer un peu l'historique du projet. En fait, le projet éolien de la Craie, au tout départ – on peut regarder l'historique –, était nommé le projet éolien de Verdonnet et Jully. Les premières traces que j'ai sont 2012. Nous sommes partis de 2017, mais les premières traces que j'ai, sur le projet de Verdonnet et Jully, datent de 2012. Le projet de Verdonnet et Jully est à 12 éoliennes. Des études se font, en 2017. Nous avons l'instruction et les CMDPS, des comités qui viennent juger le projet, en 2020. En 2021, nous avons une autorisation, mais seulement sur huit éoliennes. Le projet de Verdonnet et Jully a donc continué avec huit éoliennes autorisées.

Le projet éolien que je vous montre, c'est le projet éolien de la Craie (le chemin jaune), qui est en fait les quatre éoliennes qui n'ont pas été autorisées à l'époque. Je vais vous expliquer pourquoi elles n'ont pas été autorisées à l'époque et comment nous avons essayé d'améliorer

la copie pour qu'elles puissent l'être. C'est donc vraiment pour expliquer l'historique. Nous étions à douze, nous en avons perdu quatre et nous remettons les quatre, mais différemment, en améliorant la copie sur ce qui nous avait été reproché, en tout cas d'avoir des impacts.

(Page 14)

Le premier élément et ce qui explique pourquoi on nous a refusé les quatre sont que nous avions en fait un RTBA. Le RTBA c'est le réseau de très basse altitude, une contrainte aéronautique. C'est là que les avions de chasse passent régulièrement. Je pense que vous devez les entendre. C'est parce que nous avons un RTBA. Je montre notre projet. En dehors du RTBA, nous sommes très bien, nous n'avons pas de limite. Le RTBA a été modifié, parce que l'Armée a changé sa flotte d'avions. Elle a pris de plus gros avions et elle avait donc besoin de plus de place pour tourner. Elle a donc décidé d'augmenter le RTBA, au nord et au sud de celui-ci. Nous arrivons pile au niveau de la zone. Il vient scinder la zone en deux et, au niveau du RTBA, je ne l'ai pas expliqué, on a un plafond. On ne peut pas dépasser les 150 mètres de hauteur, pour, tout ce qu'on construit, là, en l'occurrence, une éolienne. On ne peut pas dépasser les 10

150 mètres. Or, à l'époque, nous avions déposé des éoliennes de 180 mètres. C'est pour cela que nous avons compris que l'armée nous avait refusé strictement ces quatre-là.

(Page 15)

On le voit bien sur l'illustration : le nouveau RTBA vient séparer vraiment, avec un trait direct, le projet de Verdonnet et Jully, où il y avait les huit, et le projet appelé aujourd'hui le projet de la Craie. Chaque fois que je dis « projet de la Craie », ce sont les quatre qui sont sous RTBA. Sous RTBA, la limite, c'est 150 mètres. Le premier élément que nous avons modifié dans le projet, par rapport à celui d'avant, c'est la hauteur. Nous sommes passés de 180 à 150 mètres pour celui-ci.

(Page 17)

Là, ce que je vais essayer de vous expliquer – nous appelons cela « les enjeux » –, c'est comment est défini un projet, ce qu'on regarde, ce qu'on analyse et la manière dont on le fait :

- Déjà, qu'est-ce qu'on regarde ? On va regarder le paysage, donc comment le projet éolien s'insère dans un paysage. Le paysage est déjà existant. Il s'agit de voir comment il existe et comment on insère le projet éolien dedans ;
- On va regarder l'avifaune, c'est-à-dire tout ce qui est « oiseaux ». Il y a différents types d'oiseaux, des migrateurs, d'autres qui restent ici. On va analyser, sur la zone, avec des sorties terrain, des gens qui viennent et qui regardent. Tous les deux mois, un nombre de sorties est analysé. Ils vont analyser les oiseaux, à quel endroit ils vont, où ils vont manger, comment fonctionne la zone à ce niveau-là :
- On va regarder les chiroptères. Les chiroptères, c'est un nom un peu scientifique pour les chauves-souris. Pareil, on ne les voit pas, mais, en fait, nous sommes cernés par les chauves-souris. Elles sont vraiment partout. Elles sont très importantes pour l'écosystème. Pareil, on va les regarder. Nous verrons un peu plus tard que ce sont sur les trois premières, que je viens de citer (paysages, avifaune et chiroptères), que nous aurons le plus d'enjeux pour notre projet ;
- On va regarder la faune terrestre, donc vraiment ce qui se passe plutôt au sol. Pas trop de problématiques sur notre projet sur ce cas-là ;
- On va regarder la flore. Là pareil, nous n'avons pas vraiment de problématiques dans notre cas.

(Page 18)

C'était le quoi. Là, c'est le comment. En fait, une étude d'impact va se faire par un process :

- Le premier process, la première question qu'on va se poser, c'est regarder l'enjeu. Quelle est l'importance de l'élément étudié ? Donc, la chauve-souris, quelle est son importance dans ce territoire-là ? On ne regarde pas du tout l'éolien, on regarde juste l'importance de l'espèce, comment elle fonctionne dans cet environnement-là, ce qu'elle fait et pourquoi elle est là. Cela donnera vraiment une fiche type d'une espèce

et nous le faisons un peu sur chacune des espèces que nous avons ;

- On va regarder la sensibilité, dans quelle mesure cet élément est vulnérable à un projet éolien. On va regarder, si nous menons un projet éolien, pour cet élément-là, ce qui viendra l'empêcher de bien vivre. Ce sera la première question, celle de la sensibilité, comment il est sensible au projet éolien ;

11

- Ensuite, on va regarder l'impact. Une fois qu'on a la sensibilité, on sait l'élément, on sait comment il est sensible par rapport à un projet éolien et on va déterminer des impacts. On va essayer de mettre des éoliennes, à plusieurs endroits, et regarder, entre la sensibilité et l'enjeu, s'il y a un impact. Parfois, il y a des endroits où l'éolienne, au final, n'est pas là où est l'espèce. L'espèce a beau être présente dans l'environnement, l'éolienne n'est pas là exactement où est l'espèce, donc il n'y a pas d'impact. Il peut y avoir une forte sensibilité d'une chauve-souris, mais l'éolienne s'éloigne de l'endroit où vit la chauve-souris et il n'y a pas d'impact sur la chauve-souris. On va donc vraiment déterminer, sur chacune de nos variantes, l'impact réel du projet éolien sur une espèce ;

- Une fois qu'on a un impact, on va essayer de qualifier. C'est ce qu'on appelle la mesure ERC. Quand on a un impact, la première chose à faire pour ne pas l'avoir est de l'éviter. C'est le E. On va éviter. Si on peut, on évite d'aller sur cet impact. Par exemple, quelque chose qui permet d'éviter, c'est enlever l'éolienne, la déplacer. Si on l'enlève, on évite le problème, où il y a le problème et, du coup, on a évité le problème. Réduire. Si on ne peut pas éviter, on va essayer de réduire. Donc là, pareil, on peut peut-être limiter la hauteur, augmenter la garde au sol – plus on a de garde au sol, plus on a d'espèces qui peuvent passer en dessous. Là, ce sera plutôt dans la réduction. Si on ne peut pas éviter l'impact ni le réduire, on va chercher à le compenser. On va donc amener des mesures, un peu plus loin du parc, qui compenseront l'impact résiduel du projet. J'en viens là : s'il y a un impact résiduel, l'obligation que nous avons est d'aller le compenser ailleurs, pour justement avoir quelque chose, à la fin, de net.

On fait ça sur chacun des éléments que je vous ai montrés tout à l'heure : paysages, avifaune, chiroptères, flore et faune. C'est en faisant ça qu'on arrive à une démarche scientifique, qui permet d'avoir la meilleure solution.

(Page 19)

Premier élément... Le quoi et le comment. La recommandation paysage, c'est le résultat :

- Au niveau du paysage – un paysagiste vient faire des études –, nous avons eu les recommandations de nous appuyer sur le motif éolien alentour. Le projet éolien de Verdonnet et Jully existe, il s'agit d'essayer de s'appuyer dessus, pour ne pas faire quelque chose qui soit vraiment très différent ;

- Préférer l'implantation linéaire, en courbe, un espacement régulier des futures éoliennes. Là, pareil, dans un paysage, quand les éoliennes sont bien réparties, il y a une meilleure lecture et il est plus simple de lire un paysage.

Ce sont les recommandations, disons, sur le grand paysage. Ensuite, si on se rapproche, on regarde les éléments. On va limiter l'angle d'occupation au niveau des centres-bourgs. On va essayer de s'éloigner des chemins. Un élément important, que je note dès maintenant, est de préserver le recul vis-à-vis des espaces boisés. C'est vraiment un évitement, à chaque fois. Si on mettait une éolienne où je vous montre, on aurait un impact, parce qu'on est dans une zone importante, et la première chose à faire c'est d'éviter. On n'entre pas dedans. Ce sont des éléments que nous ajoutons et que nous mettons en couche pour aller vers la meilleure solution.

(Page 20)

Le paysage. J'explique un autre élément qu'on regarde vraiment pour l'avifaune. Pour l'avifaune, ce qui a essayé d'être évité, c'est l'effet barrière. L'effet barrière, c'est ce qui est

12

expliqué là, c'est que, lorsque des espèces vivent à un endroit et ont un autre endroit – on sait par exemple qu'il y a un plan d'eau et qu'ils vont y manger –, il y aura un effet barrière si on

sait que c'est sur leur chemin. Les études viennent justement chercher les corridors écologiques, les « autoroutes », disons, des espèces, pour les cartographier et ne pas mettre des éoliennes sur ces « autoroutes », que nous appelons des corridors écologiques. C'est l'effet barrière, au niveau de l'avifaune, ce qui a essayé d'être évité et ce qui a été évité à chaque fois.

(Page 21)

Enfin, les chiroptères. Un autre élément spécifique à l'espèce est que les chiroptères vivent beaucoup dans la forêt et à 200 mètres de la forêt. Ensuite, quand ils vont plus loin, ils ont besoin d'un sonar. En plein champ, en milieu ouvert, ils n'ont pas sur quoi s'appuyer. Ils vivent vraiment proches de la forêt – on dit en lisière – ou dans la forêt. Là, de même, comme nous l'avons fait tout à l'heure, nous allons éviter d'aller dans les zones de vie principales de la chauve-souris, donc en pleine forêt. Nous allons éviter d'être en lisière, donc dans les 200 mètres, et nous préférons être en plein champ, en milieu ouvert, là où la chauve-souris n'est normalement pas.

(Page 22)

Une fois qu'on a fait cela, on a la zone. On voit bien les « autoroutes », disons. Les autoroutes, ce sont vraiment les corridors. Ils suivent la route que je vous montre, avec le petit bois que je vous montre. La chauve-souris aime bien aussi les clochers. Elle va également dans les clochers, dans les centres-bourgs, et elle va ensuite se nourrir dans les forêts. On a vraiment cartographié le corridor écologique. On sait où il est, on sait quel chemin empruntent les espèces et on sait où il faut ne pas aller.

(Page 24)

Une fois qu'on a bien cartographié, qu'on sait exactement où ne pas aller, ce qui se passe et à quel endroit on est, on va pouvoir émettre des variantes :

- La première variante qu'on fait : on est fou, on en met neuf ! On regarde les neuf, sur toute la zone, ce qui se passe, à quel endroit on a un problème. Je vous montre « l'autoroute », le corridor écologique, entre ces deux bois. Déjà, pour l'avifaune, j'ai ces barrières. Pareil pour le paysage : neuf, c'est quand même assez important. Pour un paysage, prendre neuf éoliennes d'un coup, même si elles sont à 150 mètres en haut des pales, cela reste important. La solution est donc possible, mais avec des impacts assez importants ;

(Page 25)

- Nous allons donc essayer d'éviter des impacts et de réduire le nombre d'éoliennes. Nous tentons à sept. Sept éoliennes, c'est un peu mieux au niveau du paysage. Sur neuf, si on en enlève deux, on peut dire que c'est un peu mieux. On a néanmoins, encore au niveau de l'avifaune, un effet barrière important. Il ne faut pas oublier que le projet de Verdonnet et Jully est où je vous montre. Le projet de la Craie est là et nous avons vraiment un énorme effet barrière, pour l'avifaune, qui vient être réellement empêchée de passer. Cette solution à sept n'est donc pas très bien, en tout cas au niveau de l'avifaune ;

13

(Page 26)

- La solution à six éoliennes est comme je vous le montre. Ce qui est plutôt bien, c'est qu'on commence à avoir, au niveau du paysage, quelque chose d'assez uni. Les éoliennes sont placées de manière régulière. La ligne est assez continue. Le point assez bloquant est quand même que nous restons à six. Le point assez intéressant est que, au final, le corridor écologique que je vous montre est libre. Donc, au niveau de l'avifaune et des chiroptères, « l'autoroute » est préservée et on n'a plus d'impact causé parce qu'on aurait mis des éoliennes à cet endroit-là.

(Page 28)

Du coup, avec cette analyse, en disant : « qu'est-ce qu'il ne faut pas faire ? », on arrive à la bonne solution et la solution que nous avons gardée, c'est la solution à quatre éoliennes, quatre éoliennes qui sont, disons, le plus loin des centres-bourgs. Nous avons laissé les deux qui étaient

les plus proches, dans l'option à six, qui étaient au final plus proches de Cestres. C'est celle qui s'éloigne le maximum des bourgs, qui reste avec un nombre correct et qui permet de laisser le corridor écologique existant et même, nous le verrons ensuite, nous essaierons de l'améliorer, parce que nous faisons justement un projet de territoire et nous essaierons donc de l'améliorer. Ça, c'est pour l'implantation.

(Page 29)

En conséquence, sur les grands chiffres, nous avons 4 éoliennes à 150 mètres de pales et 2 postes de livraison, qui sont nécessaires pour raccorder derrière l'électricité, 23 GW/h de production électrique annuelle. Qu'est-ce que cela représente ? À peu près 5 100 foyers alimentés en électricité, hors chauffage. Et la puissance raccordée est à 16,8 MW. Cela fait 3 100 tonnes de rejet CO₂ évitées. Ce sont vraiment les grands chiffres. Après, cela dépend de ce sur quoi on se base.

Allez-y, vous avez une petite question.

M. NERVET (Verdonnet).- Quel taux d'utilisation comptez-vous, c'est-à-dire quel rendement ? Combien de temps cela tournera-t-il, sur le temps disponible total ?

M. FOUCAULT.- Cela change tout le temps. Nous prenons une probabilité de ce qui a été fait dans les cinq dernières années dans le coin. Je peux même aller plus loin, parce que les 23 GW/h ont été étudiés avec un mât de mesure. En fait, nous mettons un mât de mesure, sur deux ans. Nous calculons le vent et le vent détermine la production que nous aurions eue avec ce vent-là. Nous faisons nos calculs sur cette base.

M. NERVET (Verdonnet).- Quel temps de fonctionnement par an comptez-vous ?

M. FOUCAULT.- En heures, par exemple ? Je ne l'ai pas.

Mme OUCHAHED.- Nous pouvons le noter.

M. FOUCAULT.- Nous pouvons. C'est un produit en croix, mais en heures... Après, une éolienne ne tourne jamais à 100 % tout le temps.

14

M. NERVET (Verdonnet).- Je le sais bien. Cela fluctue.

M. FOUCAULT.- Là, le calcul est fait sur le mât de mesure, donc les données « vent », qui, derrière, nous déterminent des données de production.

(Page 30)

Derrière, une fois que nous avons l'implantation terminée, que nous nous disons que nous en avons quatre à 150 mètres d'une pale, un dernier élément est de savoir comment elles vont s'intégrer dans le paysage. Nous ferons, à certains endroits, des prises de vue – je vous montre la carte des prises de vue – et des photomontages. Nous allons essayer de voir comment s'intègre le projet dans le paysage existant, là le paysage également avec Verdonnet et Jully. J'en ai quelques-uns.

(Pages 31 à 34)

On voit que le projet de Verdonnet et Jully est déjà dans le paysage, donc ajouter quatre éoliennes, à beaucoup de points de vue, ce n'est pas si visible que cela, parce qu'il y en a déjà huit plus grandes dans le paysage.

M. NERVET (Verdonnet).- Elles ne le sont pas encore.

M. FOUCAULT.- Elles ne le sont pas encore, c'est vrai, mais nous les prenons en compte dès maintenant parce que, justement, si jamais elles arrivent, elles arriveront après celles-ci, pour que vous ayez le regard le plus vrai possible. Oui, elles ne sont pas encore là, vous avez raison. Je passe quelques photomontages. On peut voir la centrale, qui est dans le paysage. Je pense qu'un paysage, c'est avant tout de l'activité humaine, en fait. C'est cela un paysage. C'est juste l'activité humaine retranscrite dans notre environnement direct et c'est ce que nous essayons d'intégrer, l'énergie qui est là.

Je vais laisser les derniers mots à Zineb, pour les mesures d'accompagnement, pour dépasser le projet éolien et parler d'un projet de territoire.

(Page 36)

Mme OUCHAHED.- Nous avons pu mettre en place pas mal de choses en matière de

concertation pour ce projet-là. Nous savons qu'un projet éolien a quand même des impacts sur le territoire et nous voulions les limiter, en essayant de faire quelque chose avec la population. Pendant le développement, nous avons pu faire une réunion d'implantation avec la commune de Verdonnet. Nous avons aussi pu rencontrer Planay, qui est aussi impacté. Le comité de projet qui a aussi été organisé est une procédure obligatoire et que nous avons mise en place. Nous avons aussi rencontré les agriculteurs de la commune. Il y a eu un comité, en janvier 2025.

(Page 37)

Avec toutes ces rencontres, nous avons pu ressortir des inquiétudes et des mesures d'accompagnement, surtout pour limiter l'impact du projet. Nous avons compris que les inquiétudes étaient plus d'un point de vue paysager. C'est plus le côté paysager qui inquiétait les riverains. Nous avons prévu la plantation de haies, des plantations de haies de plus de 15

5 000 mètres, afin de restaurer les corridors écologiques dont parlait Pierre-Baptiste tout à l'heure. Ensuite, il y a une bourse aux arbres à destination des riverains, qui est prévue aussi dans les mesures d'accompagnement, un jardin partagé aussi, favorisant le lien social et la biodiversité locale.

M. FOUCAULT.- Pour la commune de Planay, nous avons eu beaucoup d'échanges pour que les mesures soient spécifiques à Planay. Elles étaient attendues par Planay. Ce n'est pas quelque chose que nous avons sorti de notre chapeau en disant : « nous mettons ça là, c'est nous qui l'avons décidé ». C'est une mesure que la maire de Planay avait en tête et qu'elle a proposée.

Mme BOUISSON, maire de Planay.- Nous avons eu des réunions avec vous l'an passé. Nous avons pris la décision. J'ai le rapport de la mise en place. Vous connaissez bien ma position, je l'ai exprimée à Verdonnet : nous, à Planay, nous sommes plus particulièrement anti-éoliens, mais si le préfet prend la décision de les installer, autant bénéficier de plantation plutôt que d'argent. La commune ne cherche pas l'argent, mais plutôt le côté écologique.

Mme OUCHAHED.- Finalement, des panneaux d'information seront installés pour accompagner et sensibiliser les randonneurs. Nous avons eu cette idée et nous nous sommes dit : « pourquoi ne pas le mettre aussi en place ». Voilà donc des mesures d'accompagnement diversifiées.

M. FOUCAULT.- L'élément, c'est vraiment la haie. L'objectif est qu'un vrai corridor écologique se fasse. Il est légèrement existant, mais le but de mettre une haie, c'est que la chauve-souris suive directement la haie avec son sonar. Elle va vraiment la suivre, entre les deux clochers, parce qu'elles sont là, à ces deux endroits. Cela permettra qu'elles puissent à la fois manger et dormir, vivre. Ces passages ont été préservés, voire même améliorés, avec des haies que nous viendrons mettre et qui seront gardées en exploitation. Nous avons le parc éolien sur 20 ou 25 ans. Tous les ans, des personnes viennent dessus. Des personnes entretiendront également les haies qui seront mises en place par notre entreprise.

Une intervenante.- À quelle distance de Cestres la première éolienne sera-t-elle ?

M. FOUCAULT.- La première éolienne, celle-ci, est, je crois, à 760 mètres. C'est à prendre avec des pincettes, il faudrait vraiment se mettre autour d'une carte. Si vous voulez, nous prendrons ce temps et ferons ce travail-là.

M. NERVET (Verdonnet).- L'obligation est de 500 mètres de la première habitation.

Mme OUCHAHED.- Exactement.

M. FOUCAULT.- Exactement.

Une intervenante.- C'est une nouvelle vue.

3. Temps d'échange avec le public

M. FOUCAULT.- Voilà. C'est le temps d'échange. Nous avons tout le temps. Il est 17 heures 52. Je tiens à dire que nous avons tenu, tous les deux, nos temps.

16

M. PECHINOT.- Première question ? Essayons de fonctionner dans l'ordre. Levez la main à chaque fois que vous voulez poser une question, pour que nous ne nous mêlions pas trop les crayons. Vous êtes le premier.

M. NERVET (Verdonnet).- Je résume : ENERTRAG sera le promoteur, donc le maître d'ouvrage, l'exploitant, le mainteneur. Est-ce lui qui prendra en charge aussi le démantèlement, quand le matériel sera en fin de vie ?

M. FOUCAULT.- C'est obligatoire.

Mme OUCHAHED.- Nous sommes obligés.

M. NERVET (Verdonnet).- Qu'est-ce qui sera fait des massifs bétons qui seront sous terre ?

M. FOUCAULT.- Nous les enlevons en entier, sauf si on démontre qu'il est mieux de les laisser, mais cela n'arrive jamais.

Mme OUCHAHED.- Généralement, on enlève tout.

M. NERVET (Verdonnet).- Ils sont donc enlevés.

M. FOUCAULT.- Ils sont enlevés en entier, c'est obligatoire.

Mme OUCHAHED.- Et même si nous faisons un renouvellement, généralement, les machines, aujourd'hui... Si on change les machines, généralement, elles sont plus grandes, etc. Le béton ne supporte donc pas les nouvelles machines. Nous sommes donc obligés de tout refaire, de tout enlever et de refaire.

Mme BOUISSON, maire de Planay.- Le problème, justement, c'est tout ce qu'on bétonne en terre. Moi, ce ne sont pas les éoliennes, visuellement, qui me gênent le plus, mais surtout ce que nous allons mettre comme béton en terre, qu'on ne retirera jamais. On écrêtera, mais on ne retirera jamais. Jamais, on n'enlèvera jamais le béton qui est en terre, même s'il m'a été répondu une fois que, quand on construit un pavillon, on met un peu de béton, la proportion est vraiment moindre.

Le deuxième problème, pour moi, les éoliennes, pourquoi ne tournent-elles pas ? Je suis allée à Dijon il y a 15 jours ou trois semaines. Je suis passée sur Dijon en passant par Val-Suzon et tout cela. Par rapport au Val-Suzon, Saint-Seine-l'Abbaye et tout cela, c'est une route où c'est complet de parcs éoliens et pas une seule éolienne ne tournait. Elles ne tournent pas. Vous m'avez dit, à Verdonnet, il y a un an et demi, quand je vous ai dit qu'EDF m'a dit que c'était parce que vous aviez des quotas à fournir et que, quand les quotas sont au-delà, il n'y a plus rien. Je pense qu'on est dans cette solution-là. Alors, les éoliennes, c'est bien, mais elles ne fournissent pas de l'électricité verte, comme on veut bien le dire.

M. FOUCAULT.- Il y a plusieurs questions en une. Alors, pourquoi ne tournent-elles pas ?

Prenons déjà cette première question. Il faut imaginer que, quand même, nous, notre seul moyen d'avoir de l'argent, c'est qu'elles tournent. Qu'elles ne tournent pas, ce n'est donc certainement pas de notre faute. Nous, tout ce que nous souhaitons, c'est qu'elles tournent au maximum.

Quand un logement vous appartient et que vous le mettez en location, tout ce que vous voulez, c'est qu'il soit le plus longtemps loué. Vous n'allez pas dire : « non, je ne veux pas que le

17

locataire rentre et je ne veux pas rentrer d'argent ». Il faut donc savoir que l'éolienne, si elle ne tourne pas, ce n'est pas de notre fait. Nous, tout ce que nous faisons... Un chargé d'exploitation, son objectif, c'est qu'elle tourne au maximum. Donc au maximum, elle doit tourner. Après, j'en reviens à : « pourquoi ne tourne-t-elle pas ? ». Déjà, ce n'est pas à cause de nous. Pourquoi ne tourne-t-elle pas ? Déjà, c'est parce qu'il n'y a pas assez de vent. Quand il n'y a pas assez de vent, une éolienne ne tourne pas. Le vent que vous voyez, là où vous êtes, au sol, et le vent qu'il y a, à 150 mètres de hauteur, ne sont pas du tout les mêmes. Ils sont différents. Il peut être supérieur, inférieur... Il y a donc déjà une marge. S'il n'y a pas assez de vent, l'éolienne ne tourne pas. Dans l'autre sens, s'il y a trop de vent, l'éolienne s'arrête de tourner. Elle ne va pas aller, justement parce qu'il va y avoir des problèmes machine, peut-être de la casse, parce que justement, trop de force. Nous préférons donc éteindre la machine. Là, c'est vraiment, disons, la partie « vent ».

Un autre élément que vous avez très bien cité, c'est que l'électricité, une fois qu'on la produit, il faut la mettre sur le réseau. Parfois, le réseau est saturé. Parfois, il y a de l'éolien partout, du solaire partout et, même si on est prioritaire, parfois, il y en a trop. Donc, ENEDIS, à certains moments, nous dit : « il y a trop d'électricité sur le réseau, vous ne pouvez plus mettre

d'électricité sur le réseau ». En conséquence, nous arrêtons les éoliennes, on les arrête. Il y a beaucoup d'éléments techniques, au niveau du vent. Il y a aussi des maintenances. Une éolienne ne peut pas tourner tout le temps sans qu'il y ait de la maintenance. Il y a des maintenances préventives, il y a des maintenances curatives. En général, le turbinier a besoin de maintenance sur à peu près 3 % du temps de l'année. Tous ces éléments-là font que parfois, on ne voit pas l'éolienne tourner, mais je peux vous assurer que, nous, notre objectif est qu'elles tournent le plus possible parce que c'est notre seul gagne-pain. Nous n'avons de l'argent que si elles tournent. Si elles ne tournent pas, nous n'avons pas d'argent.

Mme OUCHAHED.- Ce sont parfois des raisons de sécurité, quand il neige beaucoup ou autre, quand il fait trop froid.

Mme MARCHAND-HERPREUX.- Il arrive aussi qu'elles ne tournent pas parce qu'elles ont été arrêtées exprès pour un vol d'oiseaux ou des choses comme ça.

Mme BOUISSON, maire de Planay.- Non, arrêter trois parcs...

Mme MARCHAND-HERPREUX.- Je ne suis pas pour ou contre, je vous explique ce que nous savons.

Mme BOUISSON, maire de Planay.- Je vous explique ce que je vois et, souvent, quand je me déplace, je vois beaucoup d'éoliennes et il est rare que je les voie tourner. Je passe peut-être toujours au mauvais moment.

M. FOUCAULT.- La prochaine fois, envoyez-moi une photo, comme ça je regarderai le vent et tout cela. Je regarderai le vent parce qu'il faut regarder le vent. Je regarderai RTE, parce que, s'il y a trop d'électricité à cet endroit-là, pareil, je pourrais vous dire : « là, à mon avis c'est le vent », « là, à mon avis c'est RTE » et peut-être que je vous dirai : « bon, là, c'est de notre faute ». Je vous assure que le vent qui est ici n'est pas le même que là-haut.

M. BIDEET, conseiller municipal de Planay.- Je voudrais savoir quelle est la durée de votre concession d'exploitation.

18

Mme OUCHAHED.- C'est-à-dire la durée de vie d'un parc ?

M. BIDEET, conseiller municipal de Planay.-... du parc éolien prévu, quelle est la durée de la concession, la durée prévue de l'exploitation sur ce territoire, pendant un temps donné.

M. FOUCAULT.- Différents temps sont à prendre en compte. Nous mettons une éolienne avec un bail emphytéotique. Nous avons l'autorisation de mettre une construction, sur un temps donné, et je crois que le bail emphytéotique est sur 20 ans, puis quatre fois cinq ans renouvelables. Nous avons donc 40 ans, disons, où, lorsque nous faisons une promesse de bail, nous pouvons dire que nous étudions où mettre l'éolienne. Je vous dis ce qui est vraiment au niveau contractuel, mais je pense que votre question porte plus sur la réalité. Un parc éolien, aujourd'hui, a une vie de 15 à 20 ans. Nous laissons donc le parc tourner 15 à 20 ans. Ensuite, nous démantelons et nous avons deux choix. Soit nous nous disons que la zone était bien et nous remettons donc de nouvelles éoliennes. C'est pour cela que je vous dis que la concession peut repartir. Nous repartons sur le contrat qui avait été déjà lancé et nous faisons une poursuite. Cela peut relancer, mais nous sommes sur une vingtaine d'années pour un parc entre le début et la fin de vie. Après 20 ans, les éoliennes ont souvent plus de coûts de maintenance que ce qu'elles rapportent au final.

M. BIDEET, conseiller municipal de Planay.- En complément, avez-vous déjà démantelé des parcs éoliens ?

M. FOUCAULT.- Oui. En France, cela arrive doucement, mais, en Allemagne, oui, il y en a bien.

M. BIDEET, conseiller municipal de Planay.- Vous l'avez fait. Le sol débarrassé du béton, etc.

M. FOUCAULT.- Oui, mais ça, c'est une obligation. C'est même plus simple. Quand on fait des gros travaux, derrière, on fait un autre parc. Nous allons donc vraiment enlever tout ce qu'il y a dans le premier parc pour faire le nouveau. Et ça, c'est vraiment une obligation. Je me permets de faire une autoquestion, mais on voit souvent des pales d'éoliennes, par exemple, enterrées dans le sol, ce genre de choses là. Je crois qu'il y a beaucoup de choses à prendre en

compte. C'est d'où cela vient ? En Europe, déjà, au niveau européen, c'est interdit. Aucun pays européen n'a le droit de mettre une éolienne, en tout cas en fin de vie, dans le sol. Ce que vous voyez en général dans les images, c'est aux États-Unis, ce genre de pays qui ont une ouverture d'esprit un peu différente de la nôtre et qui permettent des choses que nous ne tolérons pas. Il y a donc beaucoup de choses à prendre en compte, et d'où vient l'information.

Une énergie qui ne pollue pas, c'est une énergie qu'on ne produit pas, en réalité. Chaque énergie qu'on produit a un impact. Le gros problème de l'éolien, c'est qu'on va le voir. C'est pour ça qu'on en parle tellement. Après, on peut se dire qu'il ne marche pas tout le temps, mais, réellement, dans la réalité du réseau, on n'a pas tout le temps besoin d'électricité et peut-être que l'éolien, à un endroit, ne fonctionnera pas à cet endroit-là, mais fonctionnera plus loin. On appelle cela le foisonnement. Au-delà de l'éolien, il y a aussi du solaire. Je dis que, bien souvent, on dit que l'éolien n'est pas la solution, mais ce n'est pas ce qu'on dit. L'éolien fait partie de l'ensemble de la solution. Il n'y a pas « la » solution. S'il y avait « la » solution, vous vous doutez bien qu'on n'en chercherait pas. On serait directement dessus et on ne se poserait pas trop de questions. Aujourd'hui, il y a plusieurs solutions qui ont des enjeux différents. Il faut faire un mix de tout cela pour trouver quelque chose de viable sur le long terme et qui essaiera de tenir, face à différentes crises que nous aurons. Le nucléaire, c'est bien, mais, si on met tous

19

les œufs dans le nucléaire, s'il y a une crise géopolitique, cela devient moins bien. Le renouvelable, c'est bien, mais si on met tous ses œufs dedans et que, je ne sais pas, on a justement, comme cet été, des gros problèmes, c'est moins bien. Il faut donc réussir à répartir ses œufs sur plusieurs paniers et avoir un mix. Aujourd'hui, 70 % de nucléaire, ce n'est pas un mix. On en vient à quelque chose de plus intéressant, pour qu'il y ait un mix.

Mme OUCHAHED.- Je voudrais revenir à une précision par rapport au démantèlement. Depuis quelques années, nous sommes obligés de mettre une somme, qui est bloquée à la banque, par rapport au démantèlement, c'est-à-dire que même si, demain, par exemple, ENERTRAG disparaît ou fait faillite, cette somme sera dédiée au démantèlement. Nous sommes obligés de ne pas y toucher.

M. FOUCAULT.- L'État devient automatiquement propriétaire du parc et peut – et va – utiliser l'argent qui a été mis à la Caisse des dépôts. Nous avons le droit de construire le parc si et seulement si nous avons mis l'argent à la Caisse des dépôts. Une fois que nous avons mis l'argent à la Caisse des dépôts, nous n'y touchons plus. Nous n'avons plus le droit d'y toucher. Nous aurons le droit d'y toucher le jour où nous dirons que nous voulons démanteler et nous aurons le droit de récupérer notre argent, mais, si nous n'existons plus, l'État devient propriétaire du parc et je peux vous assurer que, à mon avis, d'autres développeurs voudront devenir propriétaires d'un parc. Un parc sorti de terre vaut de l'argent. Un parc qui n'est pas sorti de terre, voilà... Mais un parc sorti de terre vaut de l'argent. Si personne ne le veut – honnêtement je n'y crois pas – l'État l'aura et se servira, à la Caisse des dépôts, prendra l'argent qui a été justement gardé, bien au chaud, pour pouvoir faire le démantèlement lui-même.

M. NERVET (Verdonnet).- Le montant consigné est-il indexé au coût de la vie, à l'évolution des contraintes, à l'évolution des normes ?

M. FOUCAULT.- Il est indexé au mégawatt. En fait, plus le temps passe et plus nous avons de mégawatts. Plus nous avons de machines, et, en fait, il est indexé là-dessus. Il est directement lié aux mégawatts. Plus la machine sera importante, imposante, avec des coûts de démantèlement importants, plus nous aurons de mégawatts et plus nous devons consigner de l'argent à la Caisse des dépôts. Il est donc directement lié aux mégawatts et pas au coût de la vie, mais vraiment au coût de l'éolienne, en fait.

M. NERVET (Verdonnet).- Quel est le montant de l'investissement ?

M. FOUCAULT.- Pour nous, d'une éolienne, par exemple ?

M. NERVET (Verdonnet).- Le projet, là ?

M. FOUCAULT.- Le projet ? Je dis qu'une éolienne coûte 5 M€. Une éolienne, 5 M€.

M. NERVET (Verdonnet).- Installée et démarrée ?

M. FOUCAULT.- Vraiment le coût, à peu près, voilà.

M. NERVET (Verdonnet).- Comment est-ce financé ? Seulement par ENERTRAG ? Y a-t-il des fonds publics et des fonds propres ?

20

M. FOUCAULT.- Cela se passe comme une maison. Il y a une partie où c'est la banque, c'est la partie « endettement ». Nous sommes là, à peu près, sur 80 % de la banque qui le mettra en endettement, en prêt bancaire. Ensuite, nous mettrons au pot, au début, disons que nous allons mettre les études et on est à peu près sur 20 % du montant. Les 20 % des 5 M€ par éolienne, nous les mettons et, ensuite, la banque vient mettre l'argent. La banque s'appuie sur la donnée de vent. Les deux ans de mât de mesure, où il y a eu du vent, elle va pouvoir dire si, oui ou non, pour le projet, il y aura du vent et, du coup, il va produire, parce qu'elle, ce qu'elle veut, c'est récupérer son argent. Elle cherchera donc à faire cela. Mieux est le projet et meilleur est le taux bancaire. C'est 20 %-80 %, à peu près, aujourd'hui. C'est une énergie mature. Il n'y a pas trop de risques. Les banques sont peu frileuses. Elles sont même intéressées, parce que, justement, c'est du vert.

M. NERVET (Verdonnet).- Ce sont donc des fonds privés.

M. FOUCAULT.- Oui, ce sont des fonds privés. 100 % privés.

Mme OUHAED.- Il n'y a pas de subvention, en fait.

M. FOUCAULT.- Ce que vous appelez « subvention », en fait, c'est totalement différent.

Lorsque nous allons produire de l'électricité, produire notre énergie, nous allons la produire sur le marché. Le prix du marché varie. Le prix de l'électricité varie et même, aujourd'hui, il varie négativement. On vous donne de l'argent pour qu'on prenne notre électricité. Petit aparté.

Néanmoins, c'est sur un prix, qui est indexé et qui change tout le temps.

Ce qu'on appelle « subvention », c'est dire qu'il comporte beaucoup de risques, pour nous, en tant que privés, d'aller sur un marché aussi volatil. L'électricité est volatile, mais l'État nous garantit un prix. Si le prix est plus cher que ce prix-là, la différence est remboursée. Si le prix de marché est en dessous de notre prix de référence, l'État nous donne de l'argent. Nous, cela nous donne quoi ? Cela nous donne un prix continu. Nous mettons un prix continu avec la quantité de vent et nous avons un modèle économique qui tient. Si par exemple, par contre, nous n'avions du vent qu'au moment où l'électricité serait au plus bas, notre modèle économique ne tiendrait pas. Cela permet de rendre chaque projet bankable, lui permet de vivre, en fait. C'est ce que nous regardons sur chaque projet.

Quand nous regardons, à la grosse maille, nous nous rendons compte que, au final, les gros prix que nous avons eus, le prix du gaz qui était à 1 000 €/MW, ont fait que nous avons toujours été sur un prix de marché énorme par rapport au prix de référence. Et là, l'État s'est gavé. Il a redemandé tout l'argent qu'il avait en différence par rapport au prix de référence, tout l'argent qu'il a donné, pendant les premières années, parce que le prix de marché n'était pas élevé, en général en dessous du prix de référence, quand l'État a mis au pot et qu'on a dit « subventions » de l'État français. Aujourd'hui, le marché a fait l'inverse. Il est bien au-dessus et beaucoup plus d'argent a été rendu à l'État, ces deux dernières années, plutôt que l'État en a donné aux développeurs. Cela a néanmoins permis que la filière se développe. Cela l'a rendu bankable, parce que la volatilité du prix d'électricité rendait impossible de se dire qu'une banque mettrait de l'argent alors qu'il y a tant de risques, parce que le prix est volatil.

M. NERVET (Verdonnet).- ENERTRAG est une entreprise allemande. Le matériel est fabriqué en Allemagne.

M. FOUCAULT.- Je suis Dijonnais ! Je suis quand même une partie d'ENERTRAG.

21

M. NERVET (Verdonnet).- Par qui est-il installé ? Par des équipes allemandes ?

M. FOUCAULT.- Par des équipes françaises.

M. NERVET (Verdonnet).- De la sous-traitance française, à 100 % ? Le génie civil ? Les travaux de terrassement ?

M. FOUCAULT.- Le marché est tellement différent que, si je demande à un Allemand de venir

faire mon travail, alors que nous avons le même, il en est incapable. S'il me demande d'aller faire le travail chez lui, d'aller développer un projet éolien...

M. NERVET (Verdonnet).- Vous parlez d'étude de projet, d'administratif et tout cela. Je vous parle du concret, des gens qui vont venir avec des pelleteuses et tout cela. C'est une antenne régionale ?

M. FOUCAULT.- Le concret, ce sont des gens d'ici, en fait. Nous faisons des appels, derrière. Nous faisons des lots : voirie et ainsi de suite. En général, nous faisons ainsi. Nous sommes le maître d'ouvrage. Nous sommes le chef d'orchestre, mais, après, ce sont des entreprises locales.

M. NERVET (Verdonnet).- Garantisiez-vous qu'il s'agit d'emplois locaux ?

M. FOUCAULT.- Oui. Pour nous, c'est plus intéressant que d'amener des gens de loin et qui n'ont pas forcément la manière.

M. NERVET (Verdonnet).- J'en connais qui vont chercher des Roumains, des Hongrois ou des Tchèques. Moi-même, je l'ai fait. Donc...

M. FOUCAULT.- Non, non, non. Oui, je m'en doute. Nous restons une entreprise, il faut donc quand même que ce soit intéressant, mais nous sommes une énergie renouvelable locale. Nous essayons d'avoir une bonne image locale et nous essayons vraiment d'aller chercher du local.

M. NERVET (Verdonnet).- Et vous, pendant l'exploitation, combien d'emplois allez-vous générer ?

M. FOUCAULT.- Un chargé d'exploitation est là, qui regarde le parc. Après, l'exploitation, c'est ce qui crée le moins d'emplois. Sur certains parcs (pas les nôtres), toute la maintenance-exploitation est au pied du parc. Je parle vraiment de gros parcs, mais, sur tout le temps du parc, cela fait vivre plusieurs chefs d'exploitation et chefs de maintenance, qui sont au pied du parc. Nous, pour être transparent, ceux qui sont à la maintenance sont à Dury. Ce seront donc certainement des gens de Dury qui descendront là. Peut-être que, si nous arrivons à mettre 12 éoliennes, ce sera suffisant pour que notre chargé d'exploitation vienne à Dijon.

M. NERVET (Verdonnet).- Sur l'ensemble du parc, en Côte d'Or, n'y a-t-il pas assez d'éoliennes ?

M. FOUCAULT.- Non, ce sont d'autres sociétés. Là où cela crée le plus de valeur, c'est le développement et la construction, pour employer. Après, la valeur de la fiscalité, par exemple, est uniquement au moment de l'exploitation.

22

M. NERVET (Verdonnet).- Les terrains sur lesquels sont installées les éoliennes sont-ils privés ?

M. FOUCAULT.- Oui. Il est rare de trouver des terrains communaux sur lesquels on puisse aller. En général, sinon, ce sont des forêts, parce qu'ils ont encore des forêts. Les terrains agricoles, en général, appartiennent à du privé.

M. NERVET (Verdonnet).- Est-ce une location ? Une redevance est-elle versée au propriétaire ?

M. FOUCAULT.- C'est une promesse de bail emphytéotique. Nous sommes propriétaires de la machine et nous venons louer, le temps d'exploitation, une partie du terrain et une redevance est faite.

Mme BOUISSON, maire de Planay.- Je voudrais revenir sur la fiscalité. Il ne faut pas oublier que ce n'est pas la commune qui touche entièrement la fiscalité. J'ai reçu suffisamment de coups de téléphone de développeurs, comme vous, pour nous dire : « Ah, mais votre commune va toucher de l'argent ». Or, les projets éoliens, il ne faut pas oublier qu'une partie va au Département – je le donne pour information – et une autre partie à la ComCom, et c'est la ComCom qui redonne à la communauté qui a les éoliennes, qui reverse. Mes deux confrères qui sont derrière peuvent le confirmer. Tous les ans, nous votons la redistribution, à deux communes pour l'instant. C'est ainsi, mais il faut bien savoir, pour informer toutes les personnes qui sont présentes, que l'argent ne va pas directement à la Commune, mais au Département et à la ComCom, avant redistribution aux communes. C'est important à savoir.

M. FOUCAULT.- Je ne sais pas si ce n'était pas avant. Je pense que, aujourd'hui, 20 %

viennent automatiquement à la Commune, peu importe la municipalité.

Mme OUCHAHED.- Si si, vous n'êtes pas obligés de passer par la ComCom. Non, effectivement, il y a la répartition, mais la Commune a directement 20 %.

M. FOUCAULT.- Êtes-vous sûre que c'est pour le nouveau projet aujourd'hui ?

Mme BOUISSON, maire de Planay.- C'est la ComCom qui décide du montant qu'elle redonne.

Mme OUCHAHED.- Pas du tout. Alors là, c'est l'ancienne réglementation. Je vous assure que non. Ça, c'est l'ancienne réglementation. Depuis quelques années, ce n'est plus le cas. C'est directement versé.

Mme BOUISSON, maire de Planay.- On l'a voté encore cette année.

M. FOUCAULT.- C'est fini, ça. Je pense que c'était avant. De quand date le projet ? Si le projet date d'il y a dix ans, il suit les règles d'il y a dix ans. Si le projet est construit aujourd'hui...

Mme BOUISSON, maire de Planay.- Les deux maires concernés ne prennent pas la parole. C'est encore le cas cette année. Ce sont les règles de la ComCom. Chaque ComCom a des règles. Nous sommes sur la ComCom de Montbard et elle n'a pas les mêmes règles que la ComCom de Châtillon.

23

M. FOUCAULT.- Oui, je suis d'accord, mais des règles sont supérieures aux règles de ComCom. C'est vrai, mais c'est la règle, aujourd'hui, pour tous les projets d'énergie renouvelable. Aujourd'hui, 20 % reviennent à la Commune.

Mme BOUISSON, maire de Planay.- Oui, certainement. Après, c'est peut-être ce que reverse la ComCom, mais je sais que, tous les ans, la ComCom reverse.

Un intervenant.- À l'heure actuelle, la Communauté de communes reverse 50 % et 10 % si un voisin est gêné par l'impact. Cela a été voté par l'assemblée de la ComCom.

M. FOUCAULT.- C'est spécifique à votre ComCom et c'est dans la partie donnée à la ComCom. C'est comme vous le décidez, au niveau de la ComCom, sur la partie qui est à la ComCom. Comment vous la répartissez, cela vous appartient, et c'est, je crois, 30 %. Il y a néanmoins 20 %, avec un projet qui est fait aujourd'hui, qui ira à la Commune, mais s'il est fait aujourd'hui.

M. PECHINOT.- Je ne voudrais pas apporter une précision, mais une anecdote. Je suis aussi commissaire-enquêteur sur un autre champ éolien, en Haute-Marne. C'est en Haute-Marne, dans un village frontalier avec la Haute-Saône et les Vosges. Les trois départements sont pratiquement là, mais le village est en Haute-Marne et ni la Haute-Saône ni les Vosges ne toucheront un centime. Tout sera pour la ComCom de Bourbonne-les-Bains, puisque c'est à côté de Bourbonne-les-Bains, et rien ne sera pour les autres départements. Je vous le dis parce que, moi, personnellement, ça me choque – mais c'est la Loi –, parce que les contraintes sont pour les villages qui sont autour, dans les autres départements. Ils n'ont rien. Ils n'ont rien et ils n'ont droit à rien. Ça, c'est pour l'anecdote.

Mme BOUISSON, maire de Planay.- Oui, mais on vous répond qu'une commune, par exemple de la ComCom de Montbard, qui est en limite avec la ComCom de Châtillon, c'est exactement le même problème.

M. PECHINOT.- Oui, exactement. Ce sont des limites départementales, mais ce sont strictement les mêmes. Je suis d'accord avec vous.

Autre question ? N'hésitez pas. Nous sommes là pour tout entendre et tout voir.

(Document sur la fiscalité)

M. FOUCAULT.- La fiscalité, nous en avons quatre : IFER, CVAE, TFPD et CFE. Ces trois-là (NDR : les trois dernières) fluctuent énormément. Elles sont liées à la valeur locative. Elles sont liées aux règles de la ComCom, à beaucoup de choses. Je n'en parlerai donc pas trop et ce sont celles qui, au final, sont les moins importantes. La plus importante, c'est l'IFER. L'IFER, aujourd'hui, est donnée à 20 % à la commune et 50 % à l'EPCI. Ensuite, l'EPCI fait ce qu'il veut. Soit il redonne...

Une intervenante.- Qu'est l'EPCI ?

M. FOUCAULT.- La communauté de communes.

M. PECHINOT.- Par exemple. L'établissement public.

24

M. FOUCAULT.- Comme il y a différentes règles de communauté de communes, on dit « EPCI » pour toutes les globaliser et qu'il n'y ait pas de différence. Donc 20 % à la Commune, 50 % à l'EPCI et 30 % au Département.

Qu'ai-je mis ? J'ai mis une fiscalité pour une éolienne à 5,8 MW. L'IFER se calcule par rapport au nombre de MW. J'ai donc 8 360, que je multiplie par 5,8. J'obtiens à peu près 50 000 €, que je répartis : 20 % pour la Commune, 50 % pour l'EPCI et 30 % pour le Département. Ça, c'est pour une éolienne. Si j'en ai quatre, je fais x4 à chacun de ces chiffres-là. C'est pour vous donner un peu de répartition. Après, il y en a d'autres, mais ces autres sont largement inférieures à celles-ci. Un peu va à la Commune, un peu va à l'EPCI et, pour la CVAE, beaucoup va sur les éléments un peu plus gros. Telle est la répartition, pour un projet, aujourd'hui. Si un projet a été fait hier avec l'ancienne règle, ce n'était pas obligatoire. Le 20 % était inclus dans l'EPCI et l'EPCI en faisait ce qu'il voulait. Il y a quelques années, je crois deux ans, l'État, dans une des lois, a imposé qu'au moins 20 % reviennent directement à la Commune.

Mme OUCHAHED.- Je viens de vérifier. Effectivement, pour la CC du Montbardois, à partir de 2019. Je pense donc que, pour les parcs d'avant, ce n'était pas forcément le cas, mais c'est 20 % pour la Commune.

M. FOUCAULT.- OK. Il y a donc une autre partie.

M. NERVET (Verdonnet).- Il n'y avait pas de parc avant.

M. FOUCAULT.- Il n'y avait pas de parc avant. Ce sont les nouvelles règles. Tous les parcs éoliens ont cette règle-là, et même les projets solaires. J'ai donné 8 360 €/MW, mais le solaire en a un, je crois un peu similaire, au niveau du chiffre. C'est pareil, c'est l'IFER (impôt forfaitaire d'utilisation du réseau, quelque chose comme cela), dès qu'on met de l'électricité dans le réseau électrique... Dès qu'on va sur le réseau électrique, on la paye.

Mme BOUISSON, maire de Planay.- Impôt forfaitaire de l'énergie renouvelable. C'est cela l'IFER.

Mme CHAZOTTES (Planay).- Vous parlez de « la Commune ». Est-ce que cela concerne exclusivement Verdonnet ou aussi Planay ?

M. FOUCAULT.- Oui. C'est pour cela que, quand on dit « la commune d'implantation », là, ce chiffre, c'est Verdonnet.

Mme OUCHAHED.- C'est là où il y a l'implantation du parc.

M. FOUCAULT.- C'est pour cela que les mesures d'accompagnement, au final... Nous avons fait des haies dans Verdonnet, mais nous avons passé beaucoup plus de temps avec Planay, en l'occurrence, pour faire des mesures spécifiques à Planay, parce que justement, il n'y avait pas de fiscalité, en tout cas, inscrite ainsi, qui le faisait. Nous avons vu que c'est quand même là où il y a un impact paysager, quand on voit les photomontages de Planay. C'est là où on voit le projet éolien de la Craie.

M. PECHINOT.- Autre question ? Allez-y !

25

M. NERVET (Verdonnet).- Vous parlez de mesures d'accompagnement. Qu'en est-il de l'accompagnement, de la compensation de la baisse de la valeur de l'immobilier suite à l'implantation d'un parc éolien, en sachant qu'il y a plusieurs études de syndicats de notaires qui attestent que, après l'implantation d'un parc immobilier, cela varie de 20 % à 40 % selon les zones ?

M. FOUCAULT.- Deux études le disent et il y en a d'autres qui défendent l'inverse et qui disent qu'il n'y a pas d'impact sur la valeur immobilière. Je tiens à dire qu'il y a aujourd'hui 10 000 éoliennes en France. On n'a pas vu, à l'emplacement où il y avait ces 10 000 éoliennes, une baisse des coûts de la vente du prix de l'immobilier. Je peux même aller plus loin, je peux vous raconter une anecdote. Nous en avons fait quelques-unes, je n'ai pas fait la mienne et je

vais faire la mienne. Cela fait une dizaine d'années que je fais du développement de projets éoliens et j'ai une association qui était un peu opposée à un projet et qui, pareil, avait beaucoup de questions sur un projet. L'idée que nous avons eue, c'était d'aller faire visiter un parc éolien, qui était à une trentaine de kilomètres de chez eux. J'avais déjà un peu parlé avec le maire de la commune, qui, à l'époque, était élu et fervent opposant au projet. Avant qu'il arrive sur la commune, il était élu et fervent opposant au projet. Je le connaissais bien, à l'époque. Nous échangeons déjà beaucoup. Nos avis étaient très divergents, c'était très bien.

Je l'ai recontacté quelques années après, il était passé maire de la commune et le projet éolien était sorti de terre. Nous avons parlé longtemps, parce qu'il était devenu un fervent défenseur du projet éolien, parce qu'il s'était rendu compte que tout ce qu'il avait eu comme crainte, notamment l'immobilier, n'était pas fondé. En tout cas, il avait même vu l'inverse. Le projet éolien est arrivé, avec une dizaine d'éoliennes sur la commune. Il faut imaginer ce qu'on reçoit en argent, pour le projet éolien, sur la commune. Il a pu refaire sa salle de fête, il a apporté des nouveaux services et il y avait plus de ventes dans sa commune et moins d'habitations inhabitées. En fait, une personne ne va pas forcément seulement chercher un environnement, elle va aussi rechercher des services. Aujourd'hui, si vous mettez une commune avec de l'éolien, mais sans Wi-Fi, et une commune avec de l'éolien liens et avec Wi-Fi, vous verrez que les gens vont où est le Wi-Fi. La problématique ne porte pas forcément sur l'éolien.

Tout ce que je voulais dire, c'est que cette personne-là s'est rendu compte que, au final, elle n'a pas vu beaucoup de ses craintes dans la réalité et que des choses positives qu'elle n'avait pas imaginées sont arrivées sur sa commune. Je dis que l'éolien fait le plus de bruit avant qu'il arrive. C'est là où, justement, il y a beaucoup de discussions. On ne sait pas ce qui va se passer, c'est normal. Une fois qu'il est arrivé, on se rend compte qu'il apporte de l'argent, qu'il n'est pas aussi embêtant, disons qu'on s'habitue. On a vu nos lignes électriques. Au final, elles ont toutes pris le paysage, on ne les voit plus, parce qu'on est bien content d'avoir l'électricité qui arrive. Ce sont des choses qui s'inscrivent, au final, dans un paysage. Cette personne-là, qui avait l'idée que l'immobilier allait dépérir, au final a vu l'inverse dans sa commune : plus de ventes et moins d'habitations inhabitées. Réellement, quand on regarde les études, beaucoup disent 20 ou 40 % de pertes et je peux en lire beaucoup, je peux vous en donner beaucoup qui disent : « zéro perte ». C'est à prendre en compte et je dirais qu'il y a 10 000 éoliennes en France aujourd'hui et qu'on n'a pas vu d'endroit où le prix de l'éolien est tombé en chute libre à cause de ces éoliennes.

Mme BOUISSON (maire de Planay).- J'ai une question par rapport à ce que vous venez de dire. Pensez-vous que, dans un village comme Planay, Verdonnet ou Fontaines, on va ramener des commerces ? Est-ce qu'on va ramener des habitants ? Ce n'est pas sûr, il faut déjà que les maisons se vendent. Pensez-vous que, avec de l'argent, vous allez leur apporter un médecin ?

26

Ce n'est même pas pensable, parce qu'ailleurs c'est plus grand et c'est presque impossible. Est-ce qu'on va leur mettre une boulangerie, une épicerie, un bar ? Non, arrêtons de rigoler ! Ici, nous sommes des villages de moins de 100 habitants. Vous ne pensez pas que ces communes vont développer ce genre de choses. C'est valable pour des communes qui ont 1 000 ou 3 000 habitants, mais pas chez nous. Même avec de l'argent plein les poches, on ne développera jamais ce genre de choses, ou alors il faudrait qu'on ait en plus d'autres choses. Pour construire, dans mon village – je ne sais pas pour Verdonnet et Fontaines –, mais nous, pour l'instant, on ne peut pas construire. Alors comment faisons-nous ? Nous attendons que le PLUI soit fait. Le PLUI, c'est dans deux ans. Bon, bref. Pourrons-nous construire assez ? Nous ne savons pas, mais nous ne ramènerons jamais 200 habitants à Planay, ni à Verdonnet ni à Fontaines. C'est tout. Et donc, cet argent-là, si c'est pour mettre à la...

M. FOUCAULT.- Ce n'est peut-être pas en ramener, mais garder ceux qui sont encore là et apporter des nouveaux services.

Mme BOUISSON (maire de Planay).- Quels autres services ? Qu'allons-nous apporter comme services ?

M. FOUCAULT.- Ça, c'est à chaque commune de répondre. Je sais que, par exemple pour Verdonnet, c'est l'église. Aujourd'hui, c'est l'église et la réfection de celle-ci qui pèsent beaucoup.

Mme BOUISSON (maire de Planay).- Nous n'allons plus à l'église. L'église de Planay n'a pas été ouverte depuis... qu'aux enterrements.

M. FOUCAULT.- Oui, mais, je suis sûr que, quand on a de l'argent, on sait où le dépenser. La problématique, c'est que, quand on n'en a pas, forcément, on ne sait pas où le mettre, mais quand on en aura, quand les communes en auront, elles sauront quoi en faire, je pense.

Mme BOUISSON (maire de Planay).- Il faut savoir où aller le chercher.

M. PECHINOT.- Une question ?

Mme CHAZOTTES (Planay).- Oui, par exemple, l'idée de la Commune de Verdonnet, qui va toucher de l'argent, c'est peut-être de racheter des maisons en ruines à Verdonnet et de faire des logements et cela amène des habitants. S'il y a le Wi-Fi, il y a du télétravail.

M. FOUCAULT.- Oui, très bien, super idée. Oui, c'est sûr.

M. NERVET (Verdonnet).- On ne fait déjà pas venir des travailleurs de Dijon ou de Châtillon, alors les faire venir sur Verdonnet, je peux vous dire que ce sera difficile. J'essaie de recruter du monde, depuis deux ans, et nous ne trouvons personne. Une des premières réponses qu'on fait : « c'est où ? ». « C'est à Châtillon-sur-Seine ». « Non merci ». Déjà, à Châtillon-sur-Seine, qui est une commune importante dans le bassin, avec de l'emploi et où il reste de l'industrie, on a du mal à recruter et à faire venir les gens d'ailleurs. À Verdonnet, même si vous avez une belle église, du Wi-Fi et des belles éoliennes, ce n'est pas avec cela que vous allez les faire venir.

Mme BOUISSON (maire de Planay).- Ça leur fait peur, exactement. Exact, tout à fait exact.
27

Mme CHAZOTTES (Planay).- Ça, c'est un autre problème.

M. NERVET (Verdonnet).- Oui, nous nous écartons un peu du sujet.

Mme OUCHAHED.- Au moins, même si on ne peut pas faire venir du monde, il s'agit que les gens qui sont déjà sur la commune aient une meilleure qualité de vie, vivent mieux, qu'on refasse les routes, peut-être.

M. NERVET (Verdonnet).- Sinon, mettez-les à Dijon, près de chez vous !

M. FOUCAULT.- Il n'y a pas de problème. Si on nous enlève les radars, moi, il n'y a pas de problème, je la mets dans mon jardin. Malheureusement, 500 mètres... Je n'ai pas 500 mètres de jardin à Dijon.

M. PECHINOT.- D'autres questions ? D'autres précisions ? D'autres informations ?

M. NERVET (Verdonnet).- J'ai fait faire une première lecture, par des gens experts dans le domaine, de l'étude d'impact environnementale, une première lecture rapide, parce qu'elle fait 1 232 pages. Rapide. Le survol montre déjà plusieurs points de défaillance ou de manquements. Comment pouvons-nous les faire remonter et exiger que ce soit mis en conformité ? Par quel canal ? Par le vôtre ?

M. PECHINOT.- Envoyez une contribution ! Écrivez sur le site !

M. NERVET (Verdonnet).- Est-ce le seul moyen ?

M. PECHINOT.- C'en est un. Nous prenons en compte. De toute façon, nous prenons en compte toutes les contributions.

M. NERVET (Verdonnet).- C'était mon intention. Je voulais savoir...

M. PECHINOT.- Je préfère vous répondre. Il n'y a aucun problème. Toutes les contributions faites sur le site seront prises en compte. Toutes les observations, constructives ou pas, seront aussi prises en compte. Elles entrent dans notre rapport. Après, nous pouvons insister sur certains points, par exemple, en disant... Nous l'écrivons facilement : « il manque – je ne sais pas – une étude sur l'hydrogéologie ». Je n'en sais rien. Je dis n'importe quoi, actuellement. Je veux dire par là que ce sont des choses que, nous, nous allons écrire. Si un contributeur nous dit : « attention, il semblerait utile que... », etc., nous nous renseignons, nous l'écrivons et là, malheureusement, une fois que c'est parti à la préfecture... Dans nos conclusions, cela peut

faire partie de la liste des choses que nous avons remarquées et sur lesquelles nous attirons l'attention. Ce n'est pas pour cela que nous dirons : « le projet n'est pas bon, il faut le virer » ou « le projet est bon, il faut le garder ». Au moins attirons-nous l'attention sur certains points qui peuvent nous paraître assez cruciaux, parce que quelqu'un a tiré la sonnette. C'est tout, voilà. Je ne sais pas si je vous ai répondu, mais au moins...

Mme MARCHAND-HERPREUX.- C'est ce que je disais tout à l'heure. C'est bien la différence entre quelqu'un qui va dire « je suis pour » ou « je suis contre » et quelqu'un qui, comme vous venez de le dire à l'instant, va contribuer en signalant des déficiences, des avantages, des inconvénients.

28

M. PECHINOT.- Nous ne demandons que cela.

Mme MARCHAND-HERPREUX.- Voilà, c'est ça. C'est quand même plus intéressant de donner un avis sur quelque chose qui a été remarqué comme étant, je viens de le dire à l'instant, une insuffisance ou, au contraire, un avantage. Nous avons plus à apporter, nous aussi, avec nos explications et notre analyse que des choses comme nous en avons vu, sur des sites en ligne ou dans les journaux : « dites non, dites non, dites non, dites non ; plus vous direz non et moins ça se fera ». Non, ce n'est pas un referendum. Alors que, les gens qui vont apporter une explication ou quelque chose qu'ils n'auront pas compris, nous pourrons l'éclaircir et les gens pourront lire ce que nous avons répondu.

M. PECHINOT.- Absolument. C'est disponible un an à la préfecture. Vous pouvez toujours tout lire. Nous, ce que nous ressentons aussi, en tant que commissaires-enquêteurs, dans nos permanences, nous aimons beaucoup que des gens viennent discuter avec nous. Nous ne connaissons pas la sensibilité du village ou de la ville, ce n'est pas ça, mais au moins certains ressentis, certaines connaissances. Vous savez, parfois, sur certaines enquêtes, on entend tout et je pourrais dire n'importe quoi. Ce n'est pas cela, mais nous entendons surtout plusieurs sons de cloche. Et cela, sur la vie d'une commune, qu'elle soit grande ou petite, cela nous intéresse, parce que cela nous permet, nous, de comprendre un peu aussi le tissu. Parce que nous avons aussi besoin de savoir cela. Vous savez, nous ne sommes pas là pour trancher, mais pour essayer de comprendre un tissu. En récupérant vos contributions, nous aurons mieux senti – c'est un mot à la mode, je n'aime pas ce mot-là, mais c'est un mot à la mode –, nous aurons un meilleur ressenti de ce que les gens peuvent écrire. Cela fait aussi partie...

M. NERVET (Verdonnet).- J'ai bien l'intention de vous voir le 17 octobre.

M. PECHINOT.- Il n'y a aucun problème. Vous pouvez. Nous sommes là pour cela.

M. NERVET (Verdonnet).- Oui, pour discuter. Pas de problème.

Mme MARCHAND-HERPREUX.- Je voulais ajouter aussi que, bien que nous ayons l'habitude de toutes sortes de dossiers techniques ou environnementaux, il y a quand même des choses parfois que nous ne comprenons pas ou que nous ne comprenons pas bien, nous-mêmes. Justement, nous aussi, notre travail est, en amont, d'interroger le maître d'ouvrage pour lui dire : « qu'avez-vous voulu dire ici ? » ou « ne trouvez-vous pas que, là, cela mérite un complément d'information ? ». Même pour le dossier d'ENERTRAG, nous avons remarqué des choses qui n'allaient pas et nous leur avons demandé de compléter certains volets, parce que nous tenions aussi à fournir au public une information non seulement compréhensible, mais assez complète et aussi parfois adaptée.

Citons un exemple, il n'y a pas de problème. Quand j'ai commencé à lire le dossier, au début des pages, je me suis dit : « mais de quoi parlent-ils ? ». Il y avait un problème de cadrage légal, donc, je lui ai dit : « ça ne va pas ». Il m'a répondu : « vous savez, les dossiers, nous mettons deux ans à les rédiger. Ce que nous avons commencé il y a deux ans... ». Entre-temps – c'est ce qui s'est passé –, nous sommes passés à la loi Industrie verte. Il avait démarré – enfin pas que vous, vous n'êtes pas tout seul – en parlant de la mouture d'enquête qu'il y avait autrefois. C'est pour cela que, si vous regardez le dossier, en ligne, de toute façon, vous verrez qu'il a ajouté un avenant, avec la bénédiction des autorités légales, expliquant que, au moment où il a rédigé cela, nous n'étions pas encore sous la loi Industrie verte, que, entre-temps, nous y

sommes venus, mais qu'il a fait tout le reste du dossier en cadrant avec ce qui était exigé maintenant.

Mme BOUISSON, maire de Planay.- Une question, Madame MARCHAND. Est-ce qu'il peut y avoir des recours ?

M. PECHINOT.- Bien sûr. Bien sûr, sur la décision du préfet.

M. NERVET (Verdonnet).- L'autorisation n'est pas encore donnée.

Mme MARCHAND-HERPREUX.- Bien sûr. Bien sûr. Tout à l'heure, vous étiez peut-être déjà arrivé...

M. PECHINOT.- Il peut y avoir recours de n'importe qui sur la décision du préfet et il peut aussi y avoir recours de l'entreprise aussi sur la décision du préfet. Les deux sont possibles.

Mme MARCHAND-HERPREUX.- Je voulais vous dire, Madame. Je ne sais pas si vous étiez déjà arrivée ou pas, mais j'ai eu l'occasion d'expliquer que nous, en tant que commissaires-enquêteurs impartiaux, parce que nous ne sommes pas concernés directement, nous essayons de jauger ce qui est bien dans l'intérêt général, pas dans l'intérêt individuel. J'ai expliqué que nous avions suivi, instruit, un dossier d'éoliennes, qui était allé jusqu'au rapport. Nous avons mis un avis favorable et le projet n'a jamais vu le jour. Un autre projet contre lequel nous étions, pour tout un tas de raisons que nous avons expliquées en long, large et en travers, et là, ce projet-là fleurit. Ce n'est donc pas que cela ne sert à rien, mais, ensuite, les gens font des recours, ils ont des relations, etc. Voyez-vous ? Nous, nous essayons de dégrossir. Notre travail est de dégrossir les choses, de les affiner et de remettre cela aux autorités préfectorales qui prennent la décision et qui prennent la responsabilité.

Autre chose que je voulais ajouter : pour le premier projet d'éoliennes dont je vous ai parlé, auquel nous avons donné un avis favorable, nous avons pensé que c'était bien, figurez-vous que des gens opposés au projet ont fait 11 recours. Je ne vous dis pas les conséquences. Nous nous sommes retrouvés à la Caserne de Flandre, à justifier certaines choses, à Dijon, en expliquant, preuves à l'appui, que ce qui avait été donné comme chef d'accusation était absolument faux. Je précise qu'un monsieur de 95 ans s'était rendu à notre permanence, bras-dessus-bras-dessous avec une opposante, disant : « Voilà, je viens de ce pas pour donner mes terrains à la Commune parce que j'aime les éoliennes. J'en veux partout, donc je donne mes terrains ». Il m'a dit : « écrivez cela ! ». Je lui ai dit : « attendez Monsieur ! ». Je lui ai dit : « je veux bien écrire ». À 95 ans, vous n'allez pas lui demander de chausser les lunettes et d'écrire. Nous lui avons dit : « Monsieur, nous vous entendons, vous avez effectivement le droit d'exprimer votre souhait, mais, dans ce cas-là, nous allons demander à l'opposante, qui est là – qui était une femme charmante – de bien vouloir rester avec vous et nous trois, commissaires-enquêteurs, nous allons vous écouter, rédiger sous votre dictée, vous le relire et vous faire signer ». Eh bien voilà. Figurez-vous que le jeune ingénieur responsable du projet avait été accusé d'abus sur personne faible. Quand je suis allé à la gendarmerie de Dijon, j'ai dit : « écoutez, moi, je vais vous situer les choses. Je n'ai pas plus d'intérêt d'un côté ou de l'autre, à dire : “c'était comme ci” ou “c'était comme ça” et voilà comment les choses se sont passées. Maintenant, faites ce que vous avez à faire ». 11 !

Mme BOUISSON, maire de Planay.- Je voulais juste savoir, pour que tout le monde soit informé, des recours possibles.

M. PECHINOT.- Vous pouvez le dire. Des recours sont possibles. Dès que le préfet a pris sa décision, vous pouvez faire un recours sur la décision du préfet. L'entreprise peut le faire aussi. Chacun défend son beefsteak, après. Il faut être très clair. Après, ça va en Cour d'appel, à Lyon, etc.

Mme BOUISSON, maire de Planay.- Oui, sur la décision du préfet, je sais. C'est tout à fait juste. Que chacun puisse exprimer un recours, ou non. Il faut que cela se sache.

M. FOUCAULT.- Pour nous, aujourd'hui, un projet sans recours, c'est un projet exceptionnel. Aujourd'hui, dans les projets, dans les emplois du temps, les emplois et les plannings, nous

mettons automatiquement des recours. Le recours fait, pour nous, partie du processus, que ce soit nous qui portions recours ou l'inverse.

M. BIDEY, conseiller municipal de Planay.- Je voulais savoir si votre enquête était rendue publique à son terme.

M. PECHINOT.- Oui, le rapport est public pendant un an, une fois que nous l'avons remis en préfecture. Vous l'avez sur le site dématérialisé. Le rapport figurera sur le site dématérialisé.

M. FOUCAULT.- Si vous n'avez pas lu la lettre d'information, sur Planay ou Verdonnet, tout cela, il n'y a pas tout, mais nous expliquons des éléments. Il y a le site de la consultation. 1 200 pages et plus sont dessus. Vous pouvez laisser des commentaires. Si vous ne l'avez pas eu, il ne faut vraiment pas hésiter, il y en a beaucoup. Écoutez, avec ça, si vous ne l'avez pas eu chez vous...

M. PECHINOT.- D'autres questions ? Non ?

Mme MARCHAND-HERPREUX.- Écoutez, il nous a fait plaisir d'être en votre compagnie, de pouvoir discuter avec vous, d'avoir les informations de M. FOUCAULT et de sa collègue, dont je n'ai pas retenu le nom, elle m'en excusera. Nous sommes complètement à votre disposition pour les permanences et pour lire vos observations dans le registre dématérialisé. Bonne soirée à tout le monde et bon retour chez vous.

La séance est close à 18 heures 38.